



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Houillères du centre et du Midi

Question écrite n° 65618

Texte de la question

M Jacques Godfrain appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur l'inquiétude dont viennent de lui faire part les mineurs de la région provençale, à propos de l'avenir de l'unité d'exploitation de la mine de Provence. Les intéressés font remarquer que cette mine est l'une des plus modernes et des plus performantes d'Europe. Avec une centrale comportant deux groupes, l'un de 600 MW et l'autre de 250 MW, et une mine équipée d'infrastructures modernes et disposant de plus de trente ans de réserves, il s'agit d'un complexe industriel cohérent qu'il ne faudrait pas démanteler. Aussi les personnels concernés sont-ils opposés à la vente des deux groupes de la centrale à EDF, vente qui signifierait une dégradation des résultats apparents de la mine et donc une accélération du processus de fermeture, mettant en cause 1 500 emplois directs, sans compter les emplois indirects qui seraient touchés. Il lui demande donc de bien vouloir prendre en considération l'inquiétude de ces mineurs et de lui apporter des précisions quant à l'avenir de la mine de Provence.

Texte de la réponse

Reponse. - La mine de Gardanne se situait, en 1991, parmi les exploitations les plus déficitaires de Charbonnages de France avec des pertes courantes de 164 francs par tonne extraite. Encore faut-il préciser que le charbon extrait a un faible pouvoir calorifique et donc une faible valorisation, de sorte que la rentabilité de cette exploitation est très difficile à envisager. La réduction d'effectifs prévue en 1993 par les houillères du bassin du Centre-Midi s'inscrit dans le cadre du plan de progrès demandé voici un an, conjointement par le ministre de l'industrie et le ministre des finances. L'objectif est d'atteindre un rendement de l'activité d'extraction de 14 tonnes par homme-poste en 1995. Cette amélioration de la productivité s'avère indispensable et constitue un critère essentiel pour analyser l'avenir de l'extraction minière en Provence. Les discussions actuelles sur l'avenir du site de Gardanne s'inscrivent à la fois dans le cadre de la réalisation du projet de lit fluidisé circulant pour lequel une société spécifique associant CDF, EDF et les constructeurs a été constituée, et dans le cadre des réflexions sur la valorisation des actifs de CdF. En effet, la poursuite de l'accroissement de l'endettement de l'entreprise et l'absence de perspectives pour dégager une marge d'autofinancement, nécessitent l'examen, lors de tout nouvel investissement, et plus généralement pour assurer la pérennité de l'entreprise en diminuant sa charge financière, des opportunités de cession partielle ou totale d'actifs. Cet examen sera mené au cas par cas, sans a priori et avec l'objectif de préserver les intérêts des Charbonnages de France.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65618

Rubrique : Charbon

Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 1992, page 5712